



Conseil municipal des jeunes (CMJ) - Règlement -

Qu'est-ce que le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) ?

Le CMJ de Porchères regroupe **12 jeunes maximum entre 8 et 16 ans, élus pour 2 ans**. Ils seront répartis en fonction de leur âge et du niveau scolaire.

Le rôle du CMJ

Permettre l'expression des enfants de la commune.
Apprendre les notions de citoyenneté et de démocratie.
Proposer des idées et projets à la commune.
Participer activement à la vie de la commune.



Comment fonctionne le CMJ ?

Pour participer il faut

- Être élève scolarisé en CE2, CM1, CM2, collégien ou lycéen et habiter Porchères,
- Avoir une autorisation écrite des parents,
- Remplir une fiche de candidature et de motivations.

Qui peut voter ?

Seuls les enfants de la commune de Porchères scolarisés du CE2 au lycée peuvent voter. Il y aura vote uniquement s'il y a beaucoup de postulants.

Si peu de postulants, la fiche de candidature simple suffit. Un nombre de siège sera défini, et seulement les enfants ayant obtenu les meilleurs scores seront élus. Le vote et le dépouillement auront lieu à la Mairie de Porchères.



Pour combien de temps est-on élu ?

Le mandat d'un jeune conseiller est de deux ans.

Un mandat se base sur l'année civile.

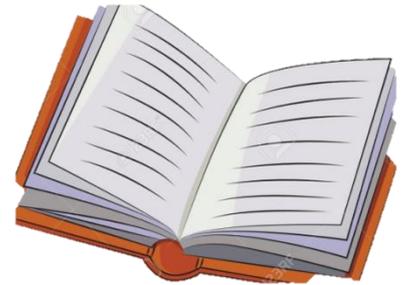
Si un jeune conseiller démissionne, il ne sera pas remplacé.

Est-ce qu'il y a des réunions ?

Les conseillers participeront à des réunions dans l'année : il y aura 6 réunions de Conseil Municipal des Jeunes.

Les CMJ sont animés par des conseillers municipaux.

Les réunions des CMJ



Les conseils municipaux des Jeunes

Ils peuvent être publics et se dérouler en présence du maire mais aussi des parents. Ils ont lieu dans une salle municipale.

Les réunions

Environ 6 réunions dans l'année pour pouvoir travailler les projets.

Elles correspondent en réalité à 3 grands thèmes :

- **Vie locale et communication** : elle permet de participer à
 - écrire quelques lignes dans le journal et sur le site internet de la commune,
 - participer à un événement sportif/culturel au sein de la commune,
 - créer le logo CMJ,
 - améliorer la vie à l'école.
- **Environnement et aménagement des espaces** : pour donner aux enfants l'occasion d'embellir la commune et de développer des projets autour de l'environnement
- **Solidarité** : c'est ici l'occasion de mettre en avant la notion de partage ou d'entraide.

Possibilité de mener des actions auprès des habitants ou des écoliers avec l'aide notamment d'associations déjà en place dans la commune.

Le respect

En tant que jeune conseiller, il faudra :

- Prévenir en cas d'empêchement.
- Lever la main avant de prendre la parole et attendre l'autorisation du Président de la séance.
- Être respectueux envers ses interlocuteurs et rester courtois.

